



Loi Gattaz / El Khomeri

La casse du Code du travail ne passera pas ! Toutes et tous dans la rue le 9 mars !

Combs la Ville, le 01.03.2016

Le gouvernement a rendu public l'avant-projet de loi visant à « instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs ». Ce texte offre en effet une liberté totale au patronat, mais constituerait s'il était adopté **un recul historique des droits pour les salariés** :

- Les « 35 heures » seront rendues obsolètes : non seulement les heures supplémentaires ne seront pratiquement plus payées, mais le temps de travail pourra aussi être modulé sans aucune contrepartie salariale !
- La primauté sera donnée à l'accord d'entreprise permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche ;
- La mise en œuvre du « référendum – chantage » d'entreprise pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences ;
- Le plafonnement des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice et instaurant ainsi une « autorisation de licencier sans motif » ;
- L'élargissement de la définition du licenciement économique facilitant la rupture du contrat même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses ou déguise des baisses d'activité ;

Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains !

Il n'y a dans le texte proposé rien à négocier, nous devons le combattre dans sa totalité et faire barrage une fois pour toutes à cette offensive coordonnée du gouvernement et du patronat dont la violence n'a pas de précédents : rappelons au passage que la Loi El Khomri fait suite à la loi dite de « sécurisation de l'emploi », au « pacte de responsabilité », à la réforme des retraites, aux lois Macron et Rebsamen, à l'instauration d'un état d'urgence anti-démocratique et à la déchéance de nationalité.

Trop c'est trop ! Nous joignons notre voix à toutes celles et ceux qui aujourd'hui cherchent à exprimer leur colère.

La CGT-Fapt 77 a pris ses responsabilités et déposé un préavis de grève couvrant les postières et les postiers du département et les appelle à participer massivement à la manifestation parisienne :

MERCREDI 9 MARS – RENDEZ-VOUS à 12h30

**Départ du MEDEF - Avenue Bosquet - Métro école militaire
En direction du Ministère du Travail - Rue de Varennes**

A l'appel de la CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL.

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : cgtfapt77@orange.fr - Site : www.cgtfapt77.fr